

2006 : B11

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITRICE :** Nancy Naylor  
Sous-ministre adjointe

**DATE :** Le 20 octobre 2006

**OBJET :** **Plafond de l'effectif des classes du primaire :**

- 1. Mise à jour des plans de gestion de l'effectif des classes au primaire (GECF) de 2006-2007**
- 2. Financement de la GECF en 2007-2008**
- 3. Plans de GECF de 2007-2008**
- 4. Réponses aux questions concernant la politique**
- 5. Installations destinées aux élèves**

---

Le présent document est la version définitive de la note de service ébauche B qui vous a été envoyée le 29 septembre 2006. Je tiens à remercier les directrices et les directeurs, ainsi que le personnel des conseils scolaires, de leurs commentaires utiles et constructifs que le Ministère a reçus. Un grand nombre d'entre eux ont été intégrés dans ce document.

Cette note de service 1) demande une mise à jour des plans de GECF de votre conseil pour 2006-2007, 2) décrit les niveaux de financement escomptés en 2007-2008, 3) demande aux conseils de soumettre les plans préliminaires de GECF pour 2007-2008, 4) répond à des questions sur la politique soulevées par des conseils et 5) demande des renseignements à jour sur les locaux liés à la GECF dont votre conseil a besoin.

Depuis 2004-2005, le gouvernement de l'Ontario a effectué d'importants investissements annuels dans la réduction de l'effectif des classes au primaire. Au cours de chacune de ces trois années, la hausse moyenne du financement, s'élevant à plus de 90 millions de dollars, a permis de recruter 1 200 membres supplémentaires du personnel enseignant du primaire. En 2006-2007, le résultat est un investissement provincial total de 278 millions de dollars et de 3 600 enseignantes et enseignants supplémentaires dans les salles de classe du primaire de toute la province. Le gouvernement alloue également jusqu'à 50 millions de dollars cette année pour appuyer des projets d'immobilisation estimés à 700 millions de dollars afin de créer des salles de classe.

La préparation de la mise en œuvre du plafond de l'effectif des classes au primaire en 2007-2008 sera une priorité pour les conseils scolaires tout au long de l'année prochaine. Ce plafond fait partie des principales initiatives prises par l'Ontario pour améliorer la littératie et la numératie au primaire, et chaque conseil doit veiller à lui accorder la plus grande priorité et à allouer suffisamment de ressources aux activités de planification, de gestion et de reddition de comptes.

### **1. Mise à jour des plans de gestion de l'effectif des classes au primaire de 2006-2007**

Les renseignements recueillis dans les plans de GECP de 2006-2007 indiquent que beaucoup de conseils réalisent de grands progrès dans la réduction de l'effectif des classes au primaire. Cependant, le Ministère a demandé aux conseils de dresser des plans pour 2006-2007 visant principalement à organiser toutes les classes du primaire de sorte qu'elles comptent 23 élèves ou moins et que le plus grand nombre possible en comptent 20 ou moins. Certains conseils n'ont pas atteint ce but, en partie parce que des enseignantes et enseignants du primaire n'ont été affectés aux écoles qu'après le début de l'année scolaire.

Étant donné que le placement de ces enseignantes et enseignants du primaire non affectés et toute réorganisation de classes ou tout établissement de nouvelles classes aura des répercussions sur la mise en œuvre de l'ECP, le Ministère demande que chaque conseil revoie son plan de GECP de 2006-2007 et le mette à jour en y indiquant l'effectif et les renseignements sur les classes à la date de sa réorganisation, en septembre ou au début d'octobre. Les conseils ont la latitude de choisir une « date de décompte » qui reflète le plus fidèlement la date à laquelle le conseil a finalisé l'affectation des classes pour l'année scolaire 2006-2007. Le Ministère reconnaît que, pour éviter des bouleversements qui affectent les élèves et les enseignants, il vaut mieux finaliser la réorganisation des classes en fonction des changements de l'effectif au début de l'année scolaire.

Pour mettre à jour son plan de GECP de 2006-2007, votre conseil devra accéder au site Web du plan de GECP à <https://pcs.edu.gov.on.ca>. Vous devrez mettre ces plans à jour au plus tard le 3 novembre 2006. D'autres renseignements se trouvent dans l'**ANNEXE : Mise à jour des plans de GECP de 2006-2007** (page 7 de la présente note de service).

Le Ministère à l'intention d'utiliser les renseignements fournis dans les plans de GECP de 2006-2007 mis à jour pour informer les parents et le public des progrès accomplis au chapitre de la réduction de l'effectif des classes du primaire. La subvention des conseils qui n'ont pas utilisé le financement au titre de la GECP pour créer des classes supplémentaires et réduire l'effectif des classes au primaire pourra être retenue.

Par l'entremise du SISO, les conseils fourniront quand même au Ministère des renseignements sur l'effectif des classes au primaire à la date du décompte du 31 octobre. Même s'il est conscient que les modifications de l'effectif et d'autres facteurs signifient que l'organisation des classes variera entre la date de la mise à jour du plan de GECP et le rapport du 31 octobre, le Ministère examinera les deux séries de données afin de vérifier qu'il n'existe pas d'écarts importants ou inexplicables.

## **2. Financement de 2007-2008**

En 2007-2008, on s'attend à ce que tous les conseils respectent pleinement le plafond de l'effectif des classes : 90 % des classes du primaire auront 20 élèves ou moins et jusqu'à 10 % en auront au plus 23. On s'attend également à ce que les conseils se conforment à cette directive tout en veillant à ce que l'effectif moyen des classes dans les autres années de l'élémentaire (4<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année) n'augmente pas.

En ce qui concerne 2007-2008, les conseils peuvent s'attendre à ce que le gouvernement offre de nouveau des fonds qui, à l'échelle de la province, leur permettraient d'embaucher 1 200 enseignantes et enseignants supplémentaires. La hausse du financement allouée à tout conseil sera comparable à celle offerte cette année, avec des rajustements pour les modifications de l'effectif au primaire, et prendra en compte la hausse de la base salariale ainsi que la part provinciale du temps de préparation supplémentaire alloué au personnel enseignant du primaire dans le cadre de travail.

## **3. Plans de GECP de 2007-2008**

Le Ministère demande aux conseils de transmettre des projets de plans de GECP de 2007-2008 par le biais du site Web du plan de gestion de l'effectif des classes au primaire. Ce site sera ouvert à cette fin le 30 novembre 2006. La date limite de soumission de ces projets de plans est le 31 janvier 2007.

Le but de cette demande est d'assurer que les conseils aient mis en œuvre et testé les procédés administratifs, comme ceux liés à l'affectation du personnel enseignant aux écoles, qui seront nécessaires pour respecter le plafond de 2007-2008. Il s'agit aussi d'une occasion importante pour les conseils scolaires d'intensifier la participation de la direction des écoles élémentaires et des surintendants.

Pour élaborer son plan, chaque conseil doit utiliser sa projection de l'effectif de 2007-2008. Dans certains cas, on peut utiliser l'effectif de 2006-2007 pour dresser un projet de plan jusqu'à ce que le conseil ait le temps d'élaborer une projection de l'effectif de 2007-2008. De plus amples renseignements vous seront envoyés sous peu par courriel, à vous et à votre chef principal des projets.

Le Ministère sait que cette demande d'organisation des classes du primaire arrive avant que la plupart des conseils n'entreprennent les processus normaux de dotation en personnel. Cependant, 2007-2008 est l'année où le plafond doit être pleinement instauré. Cette transmission précoce d'un plan donnera aux conseils l'occasion d'élaborer et d'évaluer leurs plans de dotation en personnel de 2007-2008 et de travailler avec le Ministère pour optimiser l'effectif des classes avant le calendrier typique de planification et de dotation qui commence au début du printemps.

Les conseils peuvent aussi s'attendre à ce que le Ministère exige une version définitive de leurs plans de GECP à la fin de juin 2007.

## **4. Réponses aux questions concernant la politique**

Les conseils scolaires ont soulevé un certain nombre de points concernant la mise en œuvre complète du plafond en 2007-2008 :

### *Conformité à l'échelle du conseil*

La norme concernant la conformité s'appliquera à l'échelle du conseil et non pas à des écoles en particulier. Ainsi, un conseil respectera la norme quand 90 % ou plus de toutes ses classes du primaire compteront 20 élèves ou moins, et un maximum de 10 % de ses classes du primaire compteront jusqu'à 23 élèves.

### *Date de conformité*

Pour les besoins de la déclaration de la conformité au plafond lors de la mise en œuvre complète, en 2007-2008, chaque conseil pourra choisir la date qui, en septembre 2007, reflète le mieux l'organisation définitive de ses classes dans ses écoles primaires. Cette souplesse diminuera la nécessité de restructurer les classes et de relocaliser les élèves pendant l'année scolaire.

### *Effectif des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année*

Depuis 2000-2001, la subvention de base finance tout l'effectif du primaire (de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année) sur la base d'une enseignante ou d'un enseignant pour 24,5 élèves du primaire. Dans les faits, ce repère de financement de 24,5/1 finançait les classes du primaire en fonction d'un effectif moyen de 24/1 (depuis 2000-2001, l'effectif moyen des classes du primaire ne doit pas dépasser 24 élèves à l'échelle du conseil) et les classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année en fonction d'un effectif moyen de 25.

En 2007-2008, le financement des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année se poursuivra sur la base d'un effectif moyen de 25/1. Tel qu'indiqué ci-dessus, les conseils devront instaurer le plafond de l'effectif des classes du primaire tout en veillant à ce que l'effectif moyen dans les autres années d'études du primaire ne dépasse pas les niveaux de 2003-2004 ou 25/1.

### *Prise en compte des classes de maternelle et de jardin d'enfants*

Afin de pouvoir établir la conformité (au moins 90 % des classes du primaire ayant 20 élèves ou moins, et pas plus de 10 % comptant jusqu'à 23 élèves), chaque classe de maternelle, de jardin d'enfants ou combinée (maternelle-jardin d'enfants) comptera pour une classe.

### *Élèves ayant des besoins particuliers*

Une ou un élève ayant des besoins particuliers qui se trouve dans une classe autonome d'éducation de l'enfance en difficulté pendant plus de la moitié du temps d'enseignement comptera, dans les rapports, pour une ou un élève faisant partie d'une classe d'éducation de l'enfance en difficulté, alors qu'une ou un élève ayant des besoins particuliers qui se trouve dans une classe régulière de l'année pendant plus de la moitié du temps d'enseignement figurera en tant qu'élève de cette classe ordinaire.

### *Programmes spécialisés*

Certains conseils ont exprimé leur inquiétude à l'effet que la souplesse accordée aux écoles pour organiser leurs classes en fonction du plafond sera touchée par des programmes comme celui de l'immersion en français. Le Ministère prévoit de

plus amples consultations sur la question.

### *Classes de plusieurs années combinées*

Le Ministère sait que les classes de plusieurs années combinées sont et seront l'une des caractéristiques de l'organisation de nombreuses écoles. Les classes combinées représentent une stratégie d'enseignement opportune basée sur une instruction différenciée et une stratégie raisonnable pour ce qui est de respecter la conformité des effectifs au primaire et les effectifs appropriés des classes de 3<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> années tout en satisfaisant les objectifs scolaires.

Les classes combinées sont, pour les enseignantes et les enseignants, à la fois une occasion et un défi. Les occasions incluent la possibilité d'apprentissage coopératif et d'intégration des matières du fait d'un groupe d'élèves de divers âges, ainsi que la possibilité d'avoir le même enseignant pendant deux années de suite. Parmi les défis, il y a ceux d'aider les élèves à satisfaire les attentes quant au contenu pour leur niveau scolaire et de satisfaire toutes les attentes pour chacune des années.

Le Ministère s'efforce de fournir de meilleures ressources professionnelles et d'aider les enseignantes et les enseignants affectés à des classes combinées au primaire; il fournira d'ici peu de plus amples renseignements en la matière.

### *Classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années combinées*

À l'heure actuelle, les classes de 3e et 4e années combinées sont comptées au prorata, les élèves de 3e année étant inclus dans le calcul de l'effectif des classes au primaire et ceux de la 4e année dans le calcul de l'effectif de la 4e à la 8e année. Certains conseils scolaires ont demandé de simplifier le traitement de ces classes.

En réponse, le Ministère propose d'instaurer en 2007-2008 un plafond de 23 élèves pour les classes de 3e et 4e années combinées. Ces classes ne compteront pas comme des classes du primaire mais seront incluses dans le calcul de l'effectif moyen des classes de la 4e à la 8e année.

Cette solution simplifierait la mesure de l'effectif des classes tout en protégeant le plafond pour les élèves de 3e année qui se trouvent dans une classe de 3e et 4e années combinées. Tel que mentionné ci-dessus, le Ministère est résolu à fournir au personnel enseignant des classes combinées du primaire des ressources professionnelles supplémentaires et un soutien accru.

## **5. Installations destinées aux élèves**

Dans les notes de service du 12 juin 2006: **B8 – Financement de l'éducation pour 2006-2007**, et du 30 juin 2006 : **SB10 – Changements apportés au financement des immobilisations aux fins de la réduction de l'effectif des classes au primaire pour 2005-2006 et 2006-2007**, les conseils scolaires ont été informés du mécanisme simplifié d'allocation des 50 millions de dollars devant servir à répondre aux besoins en immobilisations liés à la GECP. Ces fonds permettent aux conseils scolaires d'effectuer un rajustement unique à leur réserve d'immobilisations consacrées au primaire afin d'y ajouter les locaux supplémentaires nécessaires découlant de la réduction de l'effectif

des classes au primaire au moyen de la construction ou de l'acquisition de nouvelles salles de classe.

Le Ministère a calculé les places requises pour respecter le plafond et a alloué aux conseils scolaires des fonds pour répondre à leurs besoins en matière d'immobilisations liées à la GECP.

Dans le cadre du mécanisme révisé d'allocation, les conseils scolaires devaient revoir les locaux liés à la GECP nécessaires dans chaque école élémentaire. Cet examen devait permettre de déterminer si les places allouées à un conseil devaient être rajustées à la hausse ou à la baisse afin de tenir compte d'un éventail de circonstances qui pouvaient accroître ou réduire les places nécessaires pour les élèves. Cet été, le personnel du Ministère a communiqué avec chaque conseil scolaire afin de lui offrir de l'aide pour effectuer cet examen. Jusqu'à présent, une majorité de conseils scolaires a présenté les immobilisations nécessaires liées à la GECP.

Le Ministère demande aux conseils scolaires de lui transmettre les immobilisations nécessaires liées à la GECP d'ici le 3 novembre 2006. Au besoin, il recommandera au lieutenant-gouverneur en conseil une allocation révisée pour les installations destinées aux élèves afin de créer les locaux nécessaires pour respecter l'ECP, allocation qui fera l'objet d'une modification au règlement sur les subventions. Le Ministère s'attend à finaliser les allocations pour les immobilisations au titre de l'ECP d'ici novembre.

Si vous désirez d'autres renseignements, veuillez communiquer avec :

Plans de GECP et mise en œuvre en 2006-2007 et 2007-2008	Paul Babin	416-325-0607 <a href="mailto:paul.j.babin@ontario.ca">paul.j.babin@ontario.ca</a>
	Peggy McCormick	416-325-2055 <a href="mailto:peggy.mccormick@ontario.ca">peggy.mccormick@ontario.ca</a>
Questions concernant la politique	Mehul Mehta	416-325-2035 <mehul.mehta@ontario.ca>
Installations pour les élèves au titre de l'ECP	Grant Osborn	416-325-6268 <a href="mailto:grant.osborn@ontario.ca">grant.osborn@ontario.ca</a>
	Lise Bolduc	416-212-1180 <a href="mailto:lise.bolduc@ontario.ca">lise.bolduc@ontario.ca</a>

Tout au long de l'année scolaire 2006-2007, le Ministère travaillera en partenariat avec les conseils scolaires afin de faire respecter le plafond en 2007-2008 et d'améliorer les rapports publics sur les progrès réalisés. Le plafond de l'effectif des classes du primaire est un élément clé du plan quadriennal du gouvernement visant à améliorer le rendement des élèves, et il est important que les conseils scolaires prouvent que les

ressources sont utilisées pour réduire l'effectif des classes du primaire tout en conservant l'effectif actuel dans les autres classes du palier élémentaire.

Nous travaillerons avec plaisir avec les conseils scolaires au cours de la dernière année de la mise en œuvre de cette importante initiative.

La sous-ministre adjointe,

A handwritten signature in black ink, reading "Nancy Naylor". The signature is written in a cursive, flowing style.

Nancy Naylor

c.c. : Responsables des opérations et des finances  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires.

---

## ANNEXE : Mise à jour des plans de GECP de 2006-2007

---

*Le site Web du plan de GECP contient aussi des instructions et des informations qui aideront les conseils à mettre à jour leurs plans de GECP de 2006-2007. Les conseils scolaires sont priés d'adresser leurs questions à leur agente ou agent des finances au Ministère.*

- Les noms d'utilisateurs et mots de passe établis pour le plan de gestion de l'effectif des classes au primaire pour 2006-2007 sont encore valides. Communiquez avec l'agente ou l'agent des finances de votre conseil pour obtenir la liste des noms d'utilisateurs et des mots de passe.
- Les plans de GECP de 2006-2007 mis à jour doivent parvenir au Ministère le **3 novembre 2006 au plus tard**.
- L'application du site Web du plan de GECP a été légèrement modifiée pour tenir compte de la mise à jour de ces plans pour 2006-2007. Les modifications sont les suivantes :
  - Une copie en format PDF des sections Données des conseils et Statistiques des conseils du plan de GECP pour 2006-2007 présentées en juillet 2006 est affichée.
  - La section Données des conseils du plan de GECP :
    - Ne contient pas de champ pour le personnel enseignant du conseil non affecté. Ces personnes devraient être affectés à des écoles et à des classes précises.
    - Ne contient pas de champ pour indiquer si le conseil présentera une demande d'équivalents en personnel enseignant dans le Programme de mesures provisoires (PMP). Toutes les demandes des conseils concernant ce personnel enseignant ont été traitées au cours de l'été.
    - Inclut maintenant un champ indiquant sur quelle date du mois de septembre ou du début d'octobre 2006 se base la mise à jour des plans de GECP. Cette date devrait concorder avec celle de l'organisation finale des classes dans toutes les écoles élémentaires.
- Certains conseils peuvent désirer recommencer depuis le début l'organisation actuelle classe par classe pour toutes les écoles élémentaires dans leur plan de GECP de 2006-2007 et commencer avec un formulaire vierge. D'autres peuvent avoir dans une base de données une organisation classe par classe de toutes leurs écoles élémentaires en septembre 2006 et télécharger un fichier non hiérarchique dans le plan de GECP. Le Ministère peut accepter ces demandes. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec Mark Bonham au 416-325-8571 ou avec Tim Gallivan au 416-314-0642.